

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 18 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	27	27 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 mars 2025
------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, DUVAT Xavier, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JANNET Monique, LAFOREST Maryline, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, ROUILLERE Sylvie, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **BOUYE Thierry, CLAUDOTTE Philippe, DULION Gilles, FOURNY Christiane, FRIQUOT Alain, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEBRUN-DAVID Thérèse, LEROY Franck, RODRIGUES Jonathan, SAINZ Jean-François, SCHERRER Luc, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel.**

Représentés : **DUMONT Philippe à LOMBARD Maurice, LEVEQUE Dominique à COUTIER Nathalie, RICHOMME Philippe à GODRON Jean-Michel, THOMAS Yann à COUTANT Régis.**

**Madame WERBROUCK Marie-Laure** a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Nomination d'un secrétaire de séance  
N° de délibération : DEL\_2025\_05

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	4	31	0	0	0

Mme LA PRESIDENTE. - Chers Collègues, si vous en êtes d'accord, je vous propose de désigner Marie-Laure WERBROUCK, la plus jeune membre de l'Assemblée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.03.21 18:32:10 +0100  
Ref:8392898-12596613-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 18 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	27	27 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 mars 2025
------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, DUVAT Xavier, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JANNET Monique, LAFOREST Maryline, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, ROUILLERE Sylvie, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **BOUYE Thierry, CLAUDOTTE Philippe, DULION Gilles, FOURNY Christiane, FRIQUOT Alain, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEBRUN-DAVID Thérèse, LEROY Franck, RODRIGUES Jonathan, SAINZ Jean-François, SCHERRER Luc, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel.**

Représentés : **DUMONT Philippe à LOMBARD Maurice, LEVEQUE Dominique à COUTIER Nathalie, RICHOMME Philippe à GODRON Jean-Michel, THOMAS Yann à COUTANT Régis.**

**Madame WERBROUCK Marie-Laure** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du procès verbal de la séance du 4 février 2025**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_06**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	4	31	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne, LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 février 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.03.21 18:32:21 +0100  
Ref:8392899-12596614-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 18 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	27	27 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 mars 2025
------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, DUVAT Xavier, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JANNET Monique, LAFOREST Maryline, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, ROUILLERE Sylvie, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **BOUYE Thierry, CLAUDOTTE Philippe, DULION Gilles, FOURNY Christiane, FRIQUOT Alain, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEBRUN-DAVID Thérèse, LEROY Franck, RODRIGUES Jonathan, SAINZ Jean-François, SCHERRER Luc, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel.**

Représentés : **DUMONT Philippe à LOMBARD Maurice, LEVEQUE Dominique à COUTIER Nathalie, RICHOMME Philippe à GODRON Jean-Michel, THOMAS Yann à COUTANT Régis.**

**Madame WERBROUCK Marie-Laure** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2024**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_07**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	4	31	0	0	0

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016, portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne

Vu le Budget Général 2024 adopté par délibération n°DEL\_2024\_11 le 3 avril 2024,

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion du Receveur du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne doit être soumis à votre approbation.

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2024	Mandats 2024	Titres 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	98 050,55	0,00	57 140,95	99 144,23	140 053,83
Fonctionnement	137 783,15	0,00	430 460,12	421 589,27	128 912,30
<b>TOTAUX</b>	235 833,70	0,00	487 601,07	520 733,50	268 966,13

Vu les résultats de l'exercice 2024 repris dans le tableau ci-dessus :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur :

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- est en conformité avec le compte administratif.

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.03.21 18:32:15 +0100  
Ref:8392951-12596707-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 18 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	27	27 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 mars 2025
------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, DUVAT Xavier, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JANNET Monique, LAFOREST Maryline, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, ROUILLERE Sylvie, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **BOUYE Thierry, CLAUDOTTE Philippe, DULION Gilles, FOURNY Christiane, FRIQUOT Alain, HUBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEBRUN-DAVID Thérèse, LEROY Franck, RODRIGUES Jonathan, SAINZ Jean-François, SCHERRER Luc, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel.**

Représentés : **DUMONT Philippe à LOMBARD Maurice, LEVEQUE Dominique à COUTIER Nathalie, RICHOMME Philippe à GODRON Jean-Michel, THOMAS Yann à COUTANT Régis.**

**Madame WERBROUCK Marie-Laure** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2024**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_08**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	4	31	0	0	0

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016, portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay Terres de Champagne,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay Terres de Champagne

Vu le Budget Général 2024 adopté par délibération n°DEL\_2024\_11 le 3 avril 2024,

Vu le compte de gestion 2024,

La Présidente rappelle que le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif du PETR du Pays d'Epervay pour l'exercice 2024, son résultat reflète la gestion des finances du PETR.

Je vous invite à élire une Présidente de séance et vous propose la candidature de la doyenne d'âge.



Mme Monique JANNET est élue Présidente de séance

Mme Martine BOUTILLAT présente le compte administratif 2024.

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2024	Mandats 2024	Titres 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	98 050,55	0,00	57 140,95	99 144,23	140 053,83
Fonctionnement	137 783,15	0,00	430 460,12	421 589,27	128 912,30
<b>TOTAUX</b>	235 833,70	0,00	487 601,07	520 733,50	268 966,13

Le compte administratif 2024 s'établit par un excédent de 128 912,30 € en section de fonctionnement et un excédent d'investissement de 140 053,83 €.

Avant de mettre le rapport, aux voix, je demande à Madame La Présidente de bien vouloir, conformément à la loi, quitter la salle des séances (Madame la Présidente quitte la salle des séances).

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Considérant que Madame La Présidente a normalement administré au cours de l'exercice 2024 les finances du PETR,

LE CONSEIL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2025 à la somme de :

- 203 700 € en investissement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2025 à la somme de :

- 203 700 € en investissement

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits soldés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.03.21 18:32:22 +0100  
Ref:8392952-12596708-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 18 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	27	27 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 mars 2025
------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, DUVAT Xavier, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JANNET Monique, LAFOREST Maryline, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, ROUILLE Sylvie, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **BOUYE Thierry, CLAUDOTTE Philippe, DULION Gilles, FOURNY Christiane, FRIQUOT Alain, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEBRUN-DAVID Thérèse, LEROY Franck, RODRIGUES Jonathan, SAINZ Jean-François, SCHERRER Luc, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel.**

Représentés : **DUMONT Philippe à LOMBARD Maurice, LEVEQUE Dominique à COUTIER Nathalie, RICHOMME Philippe à GODRON Jean-Michel, THOMAS Yann à COUTANT Régis.**

**Madame WERBROUCK Marie-Laure** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Affectation du résultat  
N° de délibération : DEL\_2025\_09**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	4	31	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016, portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay Terres de Champagne,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay Terres de Champagne

Vu le Budget Général 2024 adopté par délibération n°DEL\_2024\_11 le 3 avril 2024,

Vu le compte de gestion ,

Vu le compte administratif,

Le tableau ci-après propose pour le budget l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, en fonction des restes à réaliser 2024 :

SECTION	RESULTAT DE CLOTURE 2024	Restes a réaliser 2024		Résultat après restes à réaliser à fin 2024	Affectation minimale du résultat de fonctionnement 2024	Affectation réelle 2024
		Recettes	Depenses			
Investissement	140 053,83	203 700,00	203 700,00	140 053,83	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Fonctionnement	128 912,30	0,00	0,00	128 912,30	128 912,30	128 912,30
TOTAUX	268 966,13	203 700,00	203 700,00	268 966,13	128 912,30	128 912,30

Vu le résultat 2024 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 140 053,83 euros,

Vu le résultat 2024 après restes à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à 128 912,30 euros,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir le solde des résultats dans leur section

- de laisser les résultats dans leur section respective.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.03.21 18:32:09 +0100  
Ref:8392958-12596715-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 18 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	27	27 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 mars 2025
------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, DUVAT Xavier, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JANNET Monique, LAFOREST Maryline, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, ROUILLERE Sylvie, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **BOUYE Thierry, CLAUDOTTE Philippe, DULION Gilles, FOURNY Christiane, FRIQUOT Alain, HUBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEBRUN-DAVID Thérèse, LEROY Franck, RODRIGUES Jonathan, SAINZ Jean-François, SCHERRER Luc, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel.**

Représentés : **DUMONT Philippe à LOMBARD Maurice, LEVEQUE Dominique à COUTIER Nathalie, RICHOMME Philippe à GODRON Jean-Michel, THOMAS Yann à COUTANT Régis.**

**Madame WERBROUCK Marie-Laure** a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Budget primitif 2025  
N° de délibération : DEL\_2025\_10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	4	31	0	0	0

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016, portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay Terres de Champagne,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay Terres de Champagne

VU la délibération DEL2022\_23 en date du 29 novembre 2022 portant sur l'adoption du référentiel M57,

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant extension des compétences du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epervay Terres de Champagne à la compétence SCOT,

Vu la délibération DEL\_2025\_04 en date du 4 février 2025 portant sur le vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2025

Vu les Comptes Administratifs 2024 du budget PETR adopté par délibération n° 2025\_DEL\_2025\_08 ,

Vu les affectations du résultat 2024 du budget PETR adopté par délibération n°2025\_DEL\_2025\_09

Madame la Présidente rappelle que ce budget qui concerne l'activité du PETR, est voté par chapitres.

SUR PROPOSITION de la Présidente d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE le budget primitif 2025, comme suit :

<b>Section</b>	<b>Etape</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>BP</b>	<b>674 900</b>	<b>674 900</b>
Investissement	BP	227 000	227 000
	<i>Restes à réaliser</i>	203 700	203 700
<b>Total investissement</b>		<b>430 700</b>	<b>430 700</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>1 105 600</b>	<b>1 105 600</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.03.21 18:32:12 +0100  
Ref:8392959-12596716-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 18 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	27	27 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 mars 2025
------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, DUVAT Xavier, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JANNET Monique, LAFOREST Maryline, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, ROUILLERE Sylvie, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **BOUYE Thierry, CLAUDOTTE Philippe, DULION Gilles, FOURNY Christiane, FRIQUOT Alain, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEBRUN-DAVID Thérèse, LEROY Franck, RODRIGUES Jonathan, SAINZ Jean-François, SCHERRER Luc, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel.**

Représentés : **DUMONT Philippe à LOMBARD Maurice, LEVEQUE Dominique à COUTIER Nathalie, RICHOMME Philippe à GODRON Jean-Michel, THOMAS Yann à COUTANT Régis.**

**Madame WERBROUCK Marie-Laure** a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Cotisation des EPCI membres pour l'année 2025  
N° de délibération : DEL\_2025\_11

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	4	31	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU la délibération DEL 2025-010 portant adoption du budget primitif 2025 du PETR du Pays d'Epervay Terres de Champagne

Aussi, je vous propose la délibération suivante LE COMITE, après en avoir délibéré FIXE le montant des cotisations des EPCI membres pour l'année 2025 à 3,10 € (trois euros et dix centimes) par habitant sur la base de la population de référence 2022 parue le 19 décembre 2024, soit par EPCI :

EPCI	Nombre d'habitants	Cotisation par habitant	Montant total
CCPC	21 366	3.10 €	66 235 €
CCGYM	14 171	3.10 €	43 930 €
CAECPC	46 800	3.10 €	145 080 €
Total	82 337		255 245 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.03.21 18:32:16 +0100  
Ref:8392960-12596717-1-D  
Signature numérique  
la Présidente



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 18 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	27	27 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 mars 2025
------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, DUVAT Xavier, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JANNET Monique, LAFOREST Maryline, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PERREIN Héléne, PERROT Pascal, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, ROUILLERE Sylvie, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **BOUYE Thierry, CLAUDOTTE Philippe, DULION Gilles, FOURNY Christiane, FRIQUOT Alain, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEBRUN-DAVID Thérèse, LEROY Franck, RODRIGUES Jonathan, SAINZ Jean-François, SCHERRER Luc, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel.**

Représentés : **DUMONT Philippe à LOMBARD Maurice, LEVEQUE Dominique à COUTIER Nathalie, RICHOMME Philippe à GODRON Jean-Michel, THOMAS Yann à COUTANT Régis.**

**Madame WERBROUCK Marie-Laure** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Signature des conventions partenariales et financières entre le PETR d'Epervay Terres de Champagne et les EPCI signataires des pactes territoriaux**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_12**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	4	31	0	0	0

La nouvelle architecture de l'organisation et la nouvelle contractualisation du service public de la rénovation de l'habitat vise à assurer la continuité de la couverture du territoire par les Espaces Conseil France Renov' (ECFR), en maintenant leur financement dans le cadre d'un pacte territorial. Chaque EPCI du périmètre des Pays d'Epervay Terres de Champagne ainsi que le Pays de Brie et Champagne a pris une délibération en s'engageant à confier les missions obligatoires prévues dans le pacte territorial (dynamique territoriale et information-conseil-orientation) au PETR d'Epervay Terres de Champagne par voie de convention de partenariat donnant lieu à une subvention.

Il est prévu par les textes que les OPAH (volet accompagnement, volet optionnel) aillent jusqu'à leur échéance et soient remplacées par des dispositifs nationaux adossés à chaque pacte territorial donc à l'échelle des signataires de pactes territoriaux sous forme d'avenant au pacte territorial.

S'agissant des volets « dynamique territoriale » et « information-conseil-orientation », le PETR Epervay Terres de Champagne propose le déploiement de l'offre avec des points de contact physique périodiques dans chaque EPCI, sous forme d'une organisation à adapter selon les contextes locaux.

Confier les missions d'animation au PETR permet de poursuivre une démarche collective enclenchée à l'échelle de 6 EPCI sur le périmètre de 2 PETR. Cela permet également une totale maîtrise de l'ensemble de l'information relative à la rénovation de l'habitat. Ainsi, une équipe de deux conseillères en rénovation énergétique est déjà opérationnelle. Le renforcement de leurs compétences dans le domaine de l'autonomie et de la lutte contre l'habitat indigne est programmé puisque ces deux conseillères se sont positionnées pour des formations proposées par l'Anah et les équipes d'animation du Conseil Régional Grand Est.

Afin de déterminer le coût annuel de ce service, le PETR d'Épernay Terres de Champagne a entamé dès octobre 2024 une approche en comptabilité analytique pour établir un budget prévisionnel comprenant les charges salariales, les loyers et les charges locatives, les fluides et les coûts de déplacements (dont 1 véhicule léger et 1 camion bureau itinérant).

Dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel du PETR d'Épernay Terres de Champagne, la comptabilité analytique mise en place permet d'affiner les données et d'être attentif aux moindres coûts. Au vue de ces appréciations, le coût réel sera de l'ordre de 160 000 € annuels.

Une répartition des coûts entre les 6 EPCI a été effectuée sur la base du nombre de résidences principales, source retenue par l'Anah pour déployer ses moyens.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

1. D'approuver le principe de la convention partenariale et financière telle que présentée, avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale signataires des pactes territoriaux du périmètre du Pays d'Épernay.
2. D'autoriser Martine BOUTILLAT, Présidente du pays d'Épernay à signer ladite convention et tous les documents afférents nécessaires à sa mise en œuvre.
3. D'autoriser toutes les démarches administratives, financières et techniques nécessaires à l'exécution de cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.03.21 18:32:19 +0100  
Ref:8392906-12596626-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Eprenay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 18 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	27	27 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 mars 2025
------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, DUVAT Xavier, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JANNET Monique, LAFOREST Maryline, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, ROUILLERE Sylvie, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **BOUYE Thierry, CLAUDOTTE Philippe, DULION Gilles, FOURNY Christiane, FRIQUOT Alain, HUBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEBRUN-DAVID Thérèse, LEROY Franck, RODRIGUES Jonathan, SAINZ Jean-François, SCHERRER Luc, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel.**

Représentés : **DUMONT Philippe à LOMBARD Maurice, LEVEQUE Dominique à COUTIER Nathalie, RICHOMME Philippe à GODRON Jean-Michel, THOMAS Yann à COUTANT Régis.**

**Madame WERBROUCK Marie-Laure** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Signature de la convention partenariale et financière entre le PETR d'Eprenay Terres de Champagne et les Pays de Brie et Champagne signataire d'un pacte territorial**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_13**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	4	31	0	0	0

La nouvelle architecture de l'organisation et la nouvelle contractualisation du service public de la rénovation de l'habitat vise à assurer la continuité de la couverture du territoire par les Espaces Conseil France Renov' (ECFR), en maintenant leur financement dans le cadre d'un pacte territorial. Chaque EPCI du périmètre des Pays d'Eprenay Terres de Champagne ainsi que le Pays de Brie et Champagne a pris une délibération en s'engageant à confier les missions obligatoires prévues dans le pacte territorial (dynamique territoriale et information-conseil-orientation) au PETR d'Eprenay Terres de Champagne par voie de convention de partenariat donnant lieu à une subvention.

Il est prévu par les textes que les OPAH (volet accompagnement, volet optionnel) aillent jusqu'à leur échéance et soient remplacées par des dispositifs nationaux adossés à chaque pacte territorial donc à l'échelle des signataires de pactes territoriaux sous forme d'avenant au pacte territorial.

S'agissant des volets « dynamique territoriale » et « information-conseil-orientation », le PETR Eprenay Terres de Champagne propose le déploiement de l'offre avec des points de contact physique périodiques dans chaque EPCI, sous forme d'une organisation à adapter selon les contextes locaux.

Confier les missions d'animation au PETR permet de poursuivre une démarche collective enclenchée à l'échelle de 6 EPCI sur le périmètre de 2 PETR. Cela permet également une totale maîtrise de l'ensemble de l'information relative à la rénovation de l'habitat. Ainsi, une équipe de deux conseillères en rénovation énergétique est déjà opérationnelle. Le renforcement de leurs compétences dans le domaine de l'autonomie et de la lutte contre l'habitat indigne est programmé puisque ces deux conseillères se sont positionnées pour des formations proposées par l'Anah et les équipes d'animation du Conseil Régional Grand Est.

Afin de déterminer le coût annuel de ce service, le PETR d'Épernay Terres de Champagne a entamé dès octobre 2024 une approche en comptabilité analytique pour établir un budget prévisionnel comprenant les charges salariales, les loyers et les charges locatives, les fluides et les coûts de déplacements (dont 1 véhicule léger et 1 camion bureau itinérant).

Dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel du PETR d'Épernay Terres de Champagne, la comptabilité analytique mise en place permet d'affiner les données et d'être attentif aux moindres coûts. Au vue de ces appréciations, le coût réel sera de l'ordre de 160 000 € annuels.

Ce faisant, une répartition des coûts entre les 6 EPCI a été effectuée sur la base du nombre de résidences principales (RP), source retenue par l'Anah pour déployer ses moyens.

LE CONSEIL,

**DÉCIDE :**

1. D'approuver le principe de la convention partenariale et financière telle que présentée, avec le Pays de Brie et Champagne signataires d'un pacte territorial.
2. D'autoriser Martine BOUTILLAT, Présidente du pays d'Épernay à signer ladite convention et tous les documents afférents nécessaires à sa mise en œuvre.
3. D'autoriser toutes les démarches administratives, financières et techniques nécessaires à l'exécution de cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.03.21 18:32:13 +0100  
Ref:8392915-12596641-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 18 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	27	27 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 mars 2025
------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, DUVAT Xavier, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JANNET Monique, LAFOREST Maryline, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, ROUILLERE Sylvie, WERBROUCK Marie-Laure.**

Absents : **BOUYE Thierry, CLAUDOTTE Philippe, DULION Gilles, FOURNY Christiane, FRIQUOT Alain, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEBRUN-DAVID Thérèse, LEROY Franck, RODRIGUES Jonathan, SAINZ Jean-François, SCHERRER Luc, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel.**

Représentés : **DUMONT Philippe à LOMBARD Maurice, LEVEQUE Dominique à COUTIER Nathalie, RICHOMME Philippe à GODRON Jean-Michel, THOMAS Yann à COUTANT Régis.**

**Madame WERBROUCK Marie-Laure** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Adhésion à l'ANPP et à l'association Citoyens et Territoires**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_14**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	4	31	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux.

Le Pays d'Epernay Terres de Champagne adhère depuis 2006 à l'ANPP, l'Association Nationale de Promotion des Pays et PETR.

Elle permet de bénéficier :

- Des services réservés aux adhérents,
- D'être régulièrement informé des évolutions législatives et réglementaires ainsi que des politiques territoriales,
- D'accéder aux réseaux de l'association,

- De participer aux journées rencontres dans une optique d'échange et de mutualisation d'expériences.

L'ANPP poursuit son action de fédération et d'animation du réseau national des Pays, Pôles territoriaux, Territoires de projets et Conseils de développement. Elle représente les Pays et PETR adhérents auprès des pouvoirs publics.

Cette adhésion à l'ANPP est couplée à l'adhésion Citoyens et Territoires Grand Est, anciennement Carrefour des Pays Lorrains, qui met en réseau l'ensemble de ses adhérents à l'échelle Grand Est afin d'échanger sur le développement local.

Adhérer à ces réseaux permet :

- D'être tenu informés des évolutions législatives et de l'actualité en lien avec le développement local,

- De se rencontrer lors de journées thématiques pour s'échanger les bonnes pratiques et retours d'expériences,

- De suivre des formations utiles ;

- D'être représenté et défendu auprès des pouvoirs locaux.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la Présidente à renouveler l'adhésion,

- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation commune correspondante soit 1100 €,

- AUTORISE la Présidente à représenter le PETR du Pays d'Épernay au sein de l'ANPP et de Citoyens et Territoires

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.03.21 18:32:18 +0100  
Ref:8392930-12596667-1-D  
Signature numérique  
la Présidente